



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/10/2025

Le lundi 20 octobre 2025 à 19h00, les membres du Conseil municipal de la commune de CESANCEY, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 12/10/2025

Transmise le : 12/10/2025

Etaient présents : Guillaume BARTHE, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Marie-Sandrine BLANCHOT, Cyrille DUCRY, Laurent FROMONT, Jean-Paul BOUILLEUX, Philippe MOREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Francis DROUHIN (pouvoir donné à G. BARTHE), Patrick D'ALBERTO (pouvoir donné à A.S BRIDE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Ouverture de la séance à 19h08.

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BRIDE

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de la précédente réunion (22/09/2025).*
2. *2025-21 : Délibération pour l'adhésion au CDG39-54 pour mise en place RGPD et signature de la convention.*
3. *2025-22 : Délibération pour demande de subventions pour la mare.*
4. *Choix de l'entreprise pour les travaux de marquage et panneaux pour la sécurisation de village.*
5. *Questions diverses.*

1.Approbation du PV de la précédente réunion (22/09/2025)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil du 22/09/2025.

2.2025-21 : Délibération pour l'adhésion au CDG39-54 pour mise en place RGPD et signature de la convention.

EXPOSE

Le SIDEC du Jura avait jusqu'à présent une mission déléguée à la protection des données. Comme ils arrêtent, ils proposent une solution alternative, dénommée « l'ARNIA ». Celle-ci utilise le logiciel MADIS, le même que le SIDEC, et propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données.

En fonction de la taille de la commune, les tarifs varient. Pour CESANCEY, il en couterait 300€ par an.

Mais une autre alternative existe. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de la Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Le coût en est moindre, soit 130€/an.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à la mission mutualisée, de l'autoriser à signer la convention relative à cette mission, et à désigner auprès de la CNIL, le CDG54 comme Délégué à la protection des Données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide donc, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'adhésion à la mission mutualisée proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de la Meurthe-et-Moselle

3.2025-22 : Délibération pour demande de subventions pour la mare.

EXPOSE

M. le Maire propose de tenter à nouveau une demande de subvention pour la réfection de la mare communale. Celle-ci présente des fuites et un élargissement qui nuit à sa pérennité.

Le plan prévisionnel s'établit comme suit :

Rénovation de la mare communale		Plan de financement prévisionnel		
Postes de dépenses (par nature)		Montant HT		
Maîtrise d'œuvre assurée par JNE	5 050,00 €			
Relevé topographique par géomètre	704,00 €			
Prestations travaux (curage partiel, reprofilage berges, refonte seuil béton)	36 200,00 €			
Imprévu				
TOTAL HT	41 954,00 €			
Postes de dépenses Sécurisation voiries	Montant HT			
Financeurs		Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	12 586,20 €	30%	
Autre subvention État A préciser:				
Fonds européens				
Conseil départemental	Sollicité	12 586,20 €	30%	
Conseil Régional				
Autres financeurs publics A préciser:				
Sous-total		25 172,40 €		
Autofinancement		16 781,60 €	40%	
Coût HT PREVISIONNEL		41 954,00 €		
Autofinancement divers et imprévus		2 097,70 €		
Autofinancement Total		18 879,30 €		

A. BAILLY soulève le fait qu'il y a de moins en moins d'eau. Il est possible qu'il y ait une infiltration souterraine depuis un certain temps.

C. DUCRY demande si le fait d'avoir une mare est si important.

PH. MOREAU considère qu'il y a en effet d'autres priorités en termes de travaux, à effectuer sur la commune, et notamment les murs de soutènement de rues et chemins et autres ouvrages d'art.

J.P. BOUILLEUX aimerait savoir combien cela va coûter à la commune. A.S. BRIDE se demande si le conseil est habilité à lancer ce type de travaux, importants, en période pré-électorale.

DECISION

Il est passé aux votes :

Pour : G. BARTHE, Fr. DROUHIN, L. FROMONT, M.S. BLANCOT, C. DUCRY, A. BAILLY, CH. NICOLAS.

Contre : J.P. BOUILLEUX, P. D'ALBERTO, A.S. BRIDE, PH. MOREAU.

Cette délibération est donc adoptée.

4.Choix de l'entreprise pour les travaux de marquage et panneaux pour la sécurisation de village

M. Le Maire présente les deux devis reçus pour la sécurisation du village :

- Signaux GIROD, pour un montant de 11 563.32€ TTC
- VIA SYSTEM, pour un montant de 11 359.80€ TTC.

A l'unanimité, le conseil choisit l'entreprise VIA SYSTEM pour réaliser cette sécurisation.

Questions diverses

- MS. BLANCHOT signale que le terrain derrière chez elle, situé entre l'angle de la Rue du Pré Haut et la Rue du Bas n'est pas du tout entretenu. Cette situation est susceptible d'engendrer des nuisances chez elle (serpents, notamment). M. le Maire lui signale qu'il s'agit là de droit privé, et que c'est à elle de rédiger un courrier au propriétaire de cette parcelle. La mairie pourra cependant écrire un courrier aussi.
- CH. NICOLAS signale que la bascule devient dangereuse. Les enfants jouent fréquemment dans ce secteur. M. Le Maire va remettre un panneau et une rubalise.
- J.P. BOUILLEUX demande s'il y a eu un compte rendu de la réunion du club de pétanque. Discussion sur les nuisances engendrées par le terrain de boules, placé où il est. Attention à bien préciser les choses, notamment concernant le parking.
- A.S. BRIDE signale être régulièrement incommodées par les odeurs de feux de cheminée des voisins, proches et moins proches. En effet, toutes les odeurs remontent, ce qui empêche parfois carrément d'ouvrir les fenêtres.

Il est donc rappelé que les propriétaires de cheminées et/ou poêle doivent :

- Faire ramoner au moins une fois l'an leurs conduits, par un professionnel,
 - Utiliser du bois suffisamment sec (et ne rien faire brûler d'autres...),
 - Installer des conduits aux normes, en termes de hauteurs, par rapport aux maisons voisines, notamment.
- A.S. BRIDE félicite MS. BLANCHOT pour le travail de remplacement des abat-sons effectué par O. BLANCHOT.
 - PH. MOUREAU signale une pierre descellée sur le muret de la Semelle près du pont rue de Sellières.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20h25.

Fait à CESANCEY le 21/10/2025.